

Note d'information aux adhérents de "A LA POINTE"

Situation au 20 juillet 2004.

Concernant la 6^{ème} Modification du P.O.S. et son remplacement par un projet technique d'aménagement de voirie rues R.Laty et Esprit Violet à Cannes

Rappel de la situation.

Il y a un an, une pétition demandant une D.U.P (déclaration d'utilité publique) recueillait 290 signatures de résidents du quartier afin que des trottoirs respectant les normes en vigueur soient aménagés dans la rue R.Laty entre le N° 27 et la rue E.Violet et dans la rue E.Violet, de l'angle de la rue R.Laty jusqu'au boulevard E.Gazagnaire des deux cotés de cette rue.

Plusieurs rendez vous de concertation, notamment avec Monsieur Gueydan directeur de l'aménagement de l'urbanisme et du cadre de vie, ont été organisés afin de faire aboutir la demande des riverains.

Par courrier en date du 17 Novembre 2003, Madame Cotter Adjoint Délégué à l'Urbanisme, nous avisait, "**de la création d'un emplacement réservé pour élargissement de voirie au bénéfice de la commune**" pour nos deux rues, qui serait proposé lors de la 6^{ème} modification du P.O.S.

Cette modification de P.O.S. faisait l'objet d'une enquête publique du 08/12/03 au 09/01/04 où vous avez été nombreux à exprimer vos remarques et souhaits sur le registre d'enquête pour confirmer la demande de notre pétition. L'enquête publique s'est donc terminée le 9 janvier 2004 par la clôture du registre d'enquête.

Au vu des différentes remarques inscrites sur ce registre, **le commissaire enquêteur donne un avis favorable à la création de l'emplacement réservé référencé I.C.125 sur la planche N° 24.**

De plus dans ses conclusions motivées, Monsieur le Commissaire Enquêteur écrivait:

"L'emplacement réservé prévu rues Esprit Violet et Ricord Laty aux lieux et place des marges de reculement se justifie, d'une part par l'extrême étroitesse de la rue E. Violet pour sa partie allant de la rue R.Laty au Bld E.Gazagnaire et d'autre part par la même étroitesse, voire l'inexistence, des trottoirs sur cette même portion de rue et sur la rue R.Laty".

Influence occulte.

Cependant le 23 janvier en présence de Monsieur Migoule, Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie, une réunion est organisée avec Madame Repetto-Lemaitre, Messieurs Gueydan, Cier ainsi que Monsieur le Commissaire Enquêteur.

Pour mémoire il faut savoir que la villa de Madame Repetto-Lemaitre, conseillère municipale, est située à l'extrémité de la rue E. Violet et est donc concernée, en partie seulement par l'emplacement réservé I.C.125. de cette 6^{ème} modification de P.O.S. (une vingtaine de m2, de son jardin environ).

Au cours de cette réunion ce comité restreint de quatre personnes de la Mairie de Cannes décide de ne pas donner suite à la création de la réserve foncière I.C. 125 prévue pour l'aménagement et / ou l'élargissement des trottoirs des rues R.Laty/ E.Violet.

L'intérêt privé et très particulier d'une ou deux personnes influentes auprès de la Mairie a donc plus d'importance que l'intérêt général des habitants du quartier, des quelques 300 signataires de la pétition confirmé très largement par l'avis favorable de l'enquête publique.

Après avoir proposé cette modification, notre Mairie va demander de voter contre !!!

Conseil Municipal du 23 février 2004.

Le Conseil Municipal du 23 février devait approuver l'ensemble du P.O.S tel que soumis à l'enquête publique qui s'est déroulée du 08/12/2003 au 09/01/2004 cité plus haut.

Nous vous rappelons que c'est dans cette modification de P.O.S que la Mairie avait répondu favorablement à notre demande de mise en conformité des trottoirs des rues R.Laty et E.Violet.

Volte-face radicale de La Mairie.

La mairie de Cannes demande d'approuver l'ensemble du P.O.S tel que soumis à l'enquête publique qui s'est déroulée du 08/12/2003 au 09/01/2004, **à l'exclusion de la création d'un emplacement réservé I C 125 (planche N° 24)** d'une superficie d'environ 275 m2, qui est abandonné au profit **d'un projet technique d'aménagement de voirie.** Cette exclusion concerne précisément notre demande soutenue par l'avis favorable de Monsieur le Commissaire Enquêteur.

De quel "Projet technique" s'agit-il ?

L'avantage de la locution " en cours d'élaboration " c'est de ne prendre aucun engagement dans le temps !!! une façon "langue de bois" de dévier les responsabilités, ce qui va suivre nous le confirme.

-**Le 23 février**, Monsieur le Maire annonce "un projet technique en cours d'élaboration" ou comment le réaliser dans des rues déjà étroites (8 et 11m) et pas du tout ou mal équipées de trottoirs, alors que la servitude publique est à 12 m dans tout le quartier.

-**Le 5 mars**, nous rendons visite à Monsieur Cier dans son bureau, réponse plutôt évasive , **le projet est en cours, il devrait être prêt la semaine prochaine, donc vers le 12 ou 15 mars. !!!**

-**Le 26 mars**, revisite à Monsieur Cier , rien n'est affiché , **le projet est toujours en cours !!!**

-**Le 6 avril**, un projet technique, ah bon ? il faut voir Monsieur Chilini, pas au courant, mais voyez donc Monsieur Barnavon qui conseille de voir Monsieur Palazetti qui lui même n'étant pas informé pense que Monsieur Mari le chef de l'Urbanisme est le responsable de ce projet.

-**Toujours le 6 avril**, Monsieur Mari n'est pas visible mais c'est sa secrétaire qui nous reçoit, elle n'est pas au courant de ce fameux "projet technique d'aménagement" et semble même surprise à la lecture de la délibération du 23 février (elle prend une photocopie de la délibération que nous lui montrons) Nous promet d'en avvertir Monsieur Mari qui devra nous rappeler téléphoniquement rapidement .

-**Le 14 avril**, nous sommes à nouveau à la Mairie pour un rendez-vous avec messieurs Gueydan et Cier , aucune information précise sur le sujet.

-**Le 12 juillet**, nous rencontrons à la Mairie Messieurs Gueydan et Palazetti qui nous présente un projet portant uniquement sur l'élargissement à 2,60 m du trottoir, coté pair, de la rue E.Violet sur toute la longueur de la voie de manière à rétrécir la chaussée et supprimer le stationnement d'un coté qui reste à définir. Le tronçon de cette rue au départ du boulevard E. Gazagnaire serait mis en sens unique. Rien n'est prévu pour la rue R.Laty . Nous remettons à Monsieur Gueydan une proposition d'aménagement simple, répondant aux demandes légitimes des habitants du quartier, respectant les normes des trottoirs et les servitudes publiques en vigueur dans ces deux rues.

Se moque t- on des citoyens cannois?

Confirmation en guise de conclusion sur les méthodes de désinformation employées par la Mairie de Cannes .

Dans un courrier usant de contre-vérités signé de Mme Cotter en date du 19 avril 2004, la Mairie répond à l'un de nos adhérents que :

-L'enquête publique portait sur une partie de la rue R Laty. **ce qui est inexact, car il s'agit bien de deux rues, R.Laty et E.Violet.**

-Qu'à l'occasion de l'enquête publique " *différents riverains* " auraient manifestés le souhait de supprimer la demande de modification I.C.125. C'est seulement deux personnes qui ont demandé sur le registre de l'enquête publique cette suppression, Madame Repetto- Lemaitre propriétaire de la villa au bout de la rue E. Violet et Monsieur Sassi mandataire du promoteur immobilier concerné par le projet angle Laty / Violet et dont le P de C illégal est au tribunal administratif de Nice. **Alors que sur les 33 réponses de l'enquête publique il y avait 31 réponses favorables ou très favorables**, de même que la conclusion du Commissaire Enquêteur, sans oublier la pétition des 290 riverains de 2003 qui avaient déclenchée cette modification. **31 pour, 2 contre voilà la vérité avérée.**

La Mairie , malgré tout, ira au bout de ses prérogatives en ne retenant que les deux avis défavorables!!!

-Qu'il y aurait eu présence des Élus sur place avec les services compétents , il y avait effectivement Une Élue et une seule Madame Repetto-Lemaitre, conseillère Municipale, subdéléguée aux relations humanitaires et à l'insertion des handicapés, lors d'une réunion chez elle avec Messieurs Migoule, Gueydan et Cier (déjà cités) des "Services compétents" , **voilà la réalité.**

Le projet de réserve foncière I.C. 125 prévu à la modification du P.O.S par la Mairie a été supprimé quelques jours avant le Conseil Municipal du 23 février 2004 sous l'influence et pour satisfaire l'intérêt particulier d'une ou deux personnes au détriment de l'intérêt général c'est une évidence flagrante et en proposant à tous les élus du Conseil Municipal une solution de remplacement virtuelle puisque inexistante dans aucun des bureaux des personnes responsables du projet au moment de son annonce en salle du Conseil Municipal.

Nos élus auraient-ils voté sur une proposition virtuelle , qui plus est, entachée d'illégalité?

Histoire à suivre !!! nous vous tiendrons informés de l'évolution de la situation .

Dans cette attente nous vous invitons, compte tenu des réponses, pleines de contre-vérités, de la Mairie à exprimer votre indignation sur ce sujet auprès de Monsieur le Maire de Cannes.

Le bureau de votre association pour la défense de votre quartier.